



DECLARATION DE CONFORMITE CE

Le fabricant,
DAVIDTS LIGHTING sprl - chaussée de Waterloo, 850-854 - B-1180 Bruxelles – Belgique
www.davidts.com - info@davidts.com
représenté par son gérant, M. Vincent DAVIDTS,

atteste que cette déclaration de conformité CE est délivrée sous sa seule responsabilité et qu'elle appartient au luminaire décrit ci-après :

- référence : RIVERSIDE 1
- code de fabrication numéro : 5900
- groupe de la *Lighting Collection* : Plafonniers encastrés,

déclare que ce luminaire

- est conçu en classe II,
- est prévu pour être équipé d'une ampoule (type GU10) MAXIMUM 50W, 220-240V,
- est construit avec des composants électriques conformes aux normes européennes en vigueur, et plus particulièrement :
 - la douille GU10,
 - le câble téflon double isolation 1x0.5mm²,
 - les connexions intérieures,
 - les passe-fils nylon, silicone, téflon ou PVC,
- est décrit plus complètement (photos, dessin et données techniques) sur notre site internet,
- est livré avec une notice de montage, d'entretien et des conseils de sécurité, disponible sur notre site internet,
- est certifié conforme aux dispositions des directives européennes et plus précisément avec
 - La Directive 2014/35/UE - Matériel électrique,
- est conçu et fabriqué exclusivement en nos ateliers situés à Bruxelles dans le respect des normes européennes de qualité et des normes de sécurité électrique et plus précisément en accord avec
 - Les Normes EN-60.598 - Luminaires.

en conclusion,
notre luminaire est totalement apte à porter le marquage « CE ».

Pour Davidts Lighting sprl, son gérant M. Vincent Davidts

Fait à Bruxelles, le 1 janvier 2022, date de la mise sur le marché de ce luminaire.